



## OPÉRATION DE DÉTECTIONS U13 (secteur 04) (Joueurs nés en 2010)

### **Objectifs de l'opération :**

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

### **Convocation :**

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

**Mercredi 05 octobre 2022**  
**à 14h15 (séance de 14h30 à 16h00)**  
**au Stade Decory, 04130 Volx**

Les joueurs doivent se munir de l'autorisation parentale dûment remplie, d'une gourde et de leur équipement de footballeur.

### **Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :**

☎ Sébastien JOSEPH (CTD PPF ALPES) 06.18.29.53.85 – sjoseph@alpes.fff.fr

### **TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS**

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

*Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.*

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

*Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.*

## Liste des joueurs convoqués :

Nom	Prénom	Club
MARUZZOLO	Nolan	ASVG
PEBRE	Léo	ASVG
KERDANET	Kylian	ASVG
GEMINI	Hugo	ASVG
DAO CASTES	Raphaël	GJAB
BERNARD	Raphaël	GJAB
BEC	Gabriel	GJAB
MATIAUDA	Yanis	GJAB
GRAC	Soan	GJAB
PIAU	Leevan	Oraison Sport
GOBERT	Louis	ASA
ARCHER	Angelo	ASA
FIORUCCI	Kylian	ASA
BURLE	Anton	ASA
TINANT	Louis	ASA
REVEILLE SASSANO	Lenny	ASA
LOLMEDE	Livio	ASA
AHMADOUCHE	Ilian	ASA
YOKOKURA	So	ASA
LARBAOUI	Keziah	ASA
NANG NDONG	Noah	ASA
TAVERNIER	Sowan	ASA
TAMBORINI	Matteo	FC Sisteron
BREMOND	Yanis	FC Sisteron
LAZZAROTTO	Lucas	FC Sisteron
GARCIA	Vincent	AS Dauphin/Forcalquier
BUTCHACAS	Lucas	AS Dauphin/Forcalquier
BOURDET	Melvyn	AS Dauphin/Forcalquier
TENDYCK	Kais	AS Dauphin/Forcalquier
ALLIGIER	Louka	GJMD
BEAUFILS	Thomas	GJMD
BOURAS	Saïd	GJMD
FORTAS AUGÉ	Ilian	GJMD
CAMARES	Raphaël	GJMD
JULLIEN	Jérémy	GJMD
TREBEL SEBBAR	Noam	CAD
ROUSELLE	Erwan	CAD

**Encadrement : Pierre-Yves Bernier (CTDPPF) / Gérard Letessier (membre commission technique)**